François, l'académicien, est le premier des Callières portant le titre de Marquis qui, sans doute, lui fut conféré en récompense de ses éminents services diplomatiques. Lorsqu'il mourut, en 1717, à Paris, léguant sa fortune à l'Hôtel-Dieu, sur l'inventaire de ses biens on lui donne le titre de Marquis qui passa à ses cousins de Saintonge (1). D'après le docteur Vijen, les Callières de Clérac n'auraient commencé à le porter que sous la Restauration. Le premier auquel il le donne, sur son tableau généalogique, est Louis de Callières, né en 1775. Cependant, d'après Madame de Callières, dans une liste des Nobles du Périgord et de la Saintonge, convoqués pour élire des députés aux Etats-Généraux, en 1789, on trouve le *Marquis* Charles de Callières, né en 1722, le père de Louis.

Madame de Callières m'a envoyé l'empreinte en cire d'un cachet qui témoigne que la famille avait des alliances en Normandie, mais qui, à un autre point de vue, ne laisse pas de m'embarrasser. Au centre de ce cachet les armes des Callières de Clérac, *d'argent à trois fasces contrebaissées de sable,* écartelées de quatre alliances : à droite, en pointe, les armes des La Rochefoucauld, *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.* (Une des filles de Jacques de Callières avait épousé un La Rochefoucauld) : à gauche, en pointe, les armes des Potier de Courcy (2), (famille

(1) Une quittance, signée par « François de Callières, Seigneur de Rochelay et de Gigny, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, Membre de l'Académie française, » datée de Paris, 23 juillet 1706, qu'on conserve parmi les Manuscrits de la Bibliothèque de la Rochelle *(Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, t. VIII, 1889),* témoigne, dans une certaine mesure, des relations des Callières de Normandie avec la Saintonge.

(2) Les Potier de Courcy sont encore représentés dans la Manche, dans l'Orne et en Bretagne.